



Je réalise une rénovation d'ampleur avec MaPrimeRénov'.

UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Une aide à hauteur de

70 %*

du montant des travaux dans un plafond de :

↓
40 000€ HT
pour un gain
de 2 étiquettes
énergétiques

↓
55 000€ HT
pour un gain
de 3 étiquettes
énergétiques

↓
70 000€ HT
pour un gain
de 4 étiquettes
énergétiques



Un accompagnement sur mesure pris en charge
à **80 %** dans un plafond de **2 000 € TTC**

Dans le cadre d'une rénovation d'ampleur, MaPrimeRénov'

- est cumulable avec les **aides locales** des collectivités
- intègre automatiquement la valorisation des **certificats d'économie d'énergie (CEE)** pour n'avoir qu'un seul dossier à déposer
- est cumulable avec un **PTZ** pour l'achat de ma résidence principale

Je dépose mon dossier sur monprojet.anah.gouv.fr

Je peux bénéficier d'une avance sous certaines conditions.

Attention : en additionnant l'ensemble des aides que vous percevez pour vos travaux, votre prime ne pourra pas dépasser **90 % du montant TTC de vos travaux.**

* dont une bonification de 10 % uniquement en cas d'atteinte de l'étiquette D après travaux.
Taux de financement de 80 % en cas d'étiquette E.

Mes travaux

Je réalise une rénovation d'ampleur (par exemple, à la fois le chauffage, l'isolation et la ventilation) afin d'améliorer significativement le confort et la performance énergétique de mon logement.

Mon programme de travaux :

- ✓ doit comprendre au moins deux gestes d'isolation : murs, fenêtres/menuiserie, sols ou toiture ;
- ✓ doit permettre un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques ;
- ✓ ne doit pas intégrer l'installation d'une chaudière à gaz ou le maintien d'un chauffage fonctionnant au fioul.

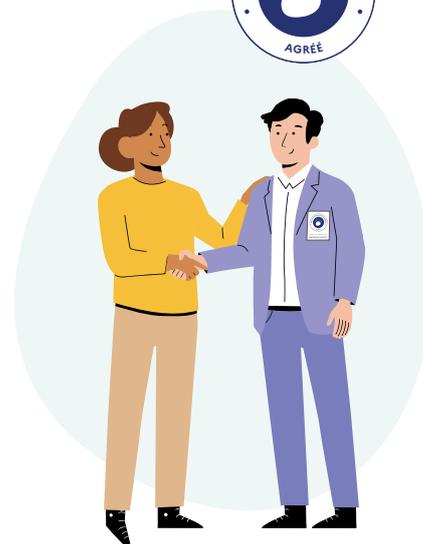
Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter certains critères techniques.

Mes avantages

Je bénéficie d'une aide plus importante et d'un accompagnement sur mesure par un Accompagnateur Rénov' agréé.

Il intervient sur les volets :

- **Technique** : réalisation de l'audit, conseil aux travaux.
- **Financier** : plan de financement mobilisant les aides nationales, locales et complémentaires (caisses de retraite, etc.).
- **Administratif** : assistance dans la réalisation des démarches pour déposer les aides, sélectionner les devis, etc.
- **Social** : situations de précarité énergétique, de dégradation avancée du logement ou besoin d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

Il pourra alors m'orienter vers un **Accompagnateur Rénov'**.



JE TROUVE L'ESPACE
CONSEIL FRANCE RÉNOV'
LE PLUS PROCHE DE MOI

MES NOTES
